

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 54 du 17 juillet 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 8

CIRCULAIRE N° 4420/ARM/RH-AT/EP/PRH/SOIF

relative au nombre de places ouvertes par domaines de spécialités aux épreuves de sélection professionnelle organisées en 2020.

Du 23 avril 2020

CIRCULAIRE N° 4420/ARM/RH-AT/EP/PRH/SOFF relative au nombre de places ouvertes par domaines de spécialités aux épreuves de sélection professionnelle organisées en 2020.

Du 23 avril 2020

NOR A R M T 2 0 5 3 8 7 4 C

Référence(s) :

- [Décret N° 2008-931 du 12 septembre 2008 portant statuts particuliers des corps des chefs de musique et des sous-chefs de musique dans les armées et la gendarmerie nationale.](#)
- [Décret N° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.](#)
- [Décret N° 2008-956 du 12 septembre 2008 relatif aux militaires servant à titre étranger.](#)
- [Arrêté du 01 juin 2018 relatif aux épreuves de sélection professionnelle pour l'accès au grade de major de l'armée de terre.](#)

Circulaire n° 4320/ARM/RH-AT/EP/PRH/SOFF du 21 novembre 2019 (n.i. BO).

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

Circulaire n° 4419/ARM/RH-AT/EP/PRH/SOFF du 3 juin 2019 (n.i. BO).

Référence de publication :

1. GÉNÉRALITÉS.

La présente circulaire fixe la répartition des places ouvertes aux épreuves de sélection professionnelle (ESP) organisées en 2020.

LISTE DE DESTINATAIRE : AIG2244.

2. NOMBRE DE PLACES OUVERTES PAR DOMAINES DE SPÉCIALITÉS.

Le nombre de places ouvertes pour chaque ESP dans chacun des domaines de spécialités figure en annexe.

3. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 4419/ARM/RH-AT/EP/PRH/SOFF du 3 juin 2019 ⁽¹⁾ relative au nombre de places ouvertes par domaines de spécialités aux épreuves de sélection professionnelle organisées en 2019 est abrogée.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de brigade,
sous-directeur des études et de la politique,*

Marc CONRUYT.

Notes

⁽¹⁾ n.i. BO.

ANNEXE

ANNEXE.

NOMBRE DE PLACES OUVERTES AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE ORGANISÉES EN 2020.

ENSEMBLE DE GESTION.	PLACES OFFERTES EN 2020.
Administration (ADM).	13
Aéromobilité (AER).	3
Artillerie (ART).	12
Combat des blindés (BLD).	10
Communication (COM).	1
Emploi des forces (EMP).	5
Education et entraînement physiques, militaires et sportifs (EPS).	4
Combat et techniques du génie (GEN).	16
Gestion des ressources humaines (GRH).	26
Combat de l'infanterie (INF).	30
Légion étrangère (LEG).	15
Maintenance (MAI).	36
Maintenance des matériels aéronautiques (MMA).	8
Montagne (MTN).	3
Musique (MUS).	2
Mouvements-ravitaillement (MVT).	15
Défense nucléaire biologique et chimique (NBC).	3
Pilotage-budget-comptabilité-finances (PBF).	16
Renseignement (RGE).	37
Restauration hôtellerie loisirs (RHL).	6
Santé (SAN).	4
Soutien du combattant (SDC).	5
Sécurité (SEC).	4
Systèmes d'information et de communication (SIC).	35
Techniques d'opérations d'infrastructure (TOI).	5
Total.	314

Sécurité / brigade des sapeurs-pompiers de Paris (SEC / BSPP).	7
Systèmes d'information et de communication / brigade des sapeurs-pompiers de Paris (SIC/BSPP).	0

Education et entraînement physiques, militaires et sportifs / brigade des sapeurs-pompiers de Paris (EPS/BSPP).	1
Techniques d'opérations d'infrastructure / brigade des sapeurs-pompiers de Paris (TOI / BSPP).	0
Gestion des ressources humaines / brigade des sapeurs-pompiers de Paris (GRH / BSPP).	1
Santé / brigade des sapeurs-pompiers de Paris (SAN / BSPP).	1
Pilotage-budget-comptabilité-finances / brigade des sapeurs pompiers de Paris (PBF / BSPP).	1
Total BSPP.	11

Total général.	325
----------------	-----